

Le quartier général de l'OTAN se trouve à Bruxelles, en Belgique. Son organe suprême est le Conseil de l'Atlantique Nord (CAN) constitué des 15 membres. Lorsqu'il s'agit de questions d'ordre militaire, 13 des membres du Conseil se réunissent en Comité des plans de défense (CPD). La France et la Grèce, qui ne siègent pas au CPD, maintiennent cependant la liaison avec lui et sont prêtes à respecter leurs engagements aux termes du Traité en cas de crise.

Le CAN/CPD, présidé par le Secrétaire général, se réunit régulièrement au niveau des ambassadeurs, habilités à agir au nom de leurs gouvernements respectifs. Un Secrétariat international assiste le CAN/CPD ainsi que ses comités subsidiaires, groupes de travail, etc.. Ces derniers organismes formulent à l'intention du CAN/CPD des évaluations et des recommandations sur un grand nombre de sujets spécialisés, notamment en matière de politique, d'économie, de défense, d'armements, etc..

Les avis sur les questions militaires sont fournis par le Comité militaire, composé des chefs d'état-major de 12 des pays membres. (Outre la France et la Grèce, l'Islande, qui n'a pas de forces armées, n'est pas représentée au sein du Comité.) L'expédition des affaires courantes est assurée par des représentants militaires permanents, avec l'assistance d'un État-major militaire international.

Le Comité militaire fournit également des directives aux commandants alliés et aux autorités militaires subordonnées. L'OTAN compte trois grands commandements - Atlantique, Europe et Manche - placés respectivement sous les ordres du Commandant suprême allié de l'Atlantique (SACLANT), du Commandant suprême allié en Europe (SACEUR) et du Commandant en chef allié de la Manche (CINCHAN). Ils ont chacun leur quartier général - Norfolk (États-Unis), Mons (Belgique) et Northwood (Royaume-Uni) - et sont subdivisés en un certain nombre de commandements subordonnés.

